

Membres	23
Présent(s)	18
En audio/visioconférence	0
Représenté(s)	2
Quorum	16

### SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Présents au siège :

Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Modeste BONTE, Monsieur Antoine BREINNING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Abdelaziz CHOUKRI, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Virginie JACOB, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Madame Nadia MONKACHI, Monsieur Alexandre SCHNELL, Madame Annick SUDERMANN, Madame Lucette TISSERAND, Madame Brigitte OFFNER (Représentante de la Préfecture DDT67), Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA) et Madame Emmanuelle SERRANO (Commissaire aux comptes)

Présente en visio :

Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel)

Absents et excusés :

Madame Anne BOUCARD (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Monsieur Laurent WALTER (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Monsieur Roland HARLAUX et Monsieur Patrice SCHOEPFF

Assistaient en outre :

Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / Secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice Financière, Comptable et du Contrôle de la Gestion), Madame Betty AUFSATZ (Directrice de la Gestion Locative), Madame Stéphanie HOCHART (Directrice des Ressources Humaines), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité), Madame Isabelle DAVID (Directrice de la Transformation Numérique) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

---

Le Conseil d'administration,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait « mobilités durables » dans la fonction publique territoriale tel que modifié par le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du forfait « mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat, tel que modifié par l'arrêté du 13 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 18 juin 2020 relative à l'extension de l'indemnité kilométrique vélo aux agents de la fonction publique territoriale de l'office ;

Vu l'accord collectif sur la politique de mobilité du 28 octobre 2024 au sein d'OPHEA ;

**CA/2025/039 : Etat Extension du forfait mobilité durable aux agents de la fonction publique territoriale**

Considérant les nouvelles dispositions issues du décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 ;

Considérant que le forfait « mobilités durables » a été mis en place à l'office pour les salariés par un accord collectif du 28 octobre 2024,

Considérant qu'il convient d'étendre le dispositif dans des dispositions similaires aux agents de la fonction publique territoriale de l'office,

Il est décidé :

1. D'abroger la délibération n° D/CA/2020/017 du 18 juin 2020
2. D'instaurer le forfait « mobilités durables » avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans les conditions fixées dans l'annexe.
3. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme